

Sommaire : dossier santé & logement conférence européenne et colloque européen - les ateliers de la délégation - Service civique - brèves ...



Agenda

mercredi 1er décembre à Paris

2^{ème} journée d'échanges des correspondants des départements prioritaires du programme national de mobilisation du foncier public

jeudi 2 décembre à Paris

1^{er} atelier de la DiHAL sur le thème de la prise en charge des publics spécifiques

lundi 6 décembre à Besançon

1^{er} colloque citoyen et international de « psychiatrie citoyenne » organisé par l'association les Invités du festin

jeudi 9 et vendredi 10 décembre à Bruxelles

Conférence Européenne de consensus des personnes sans-abri

lundi 13 décembre à Paris

Réunion du comité des directeurs du Comité interministériel pour le développement de l'offre de logement (Cidol)

jeudi 6 janvier à Paris

2^{ème} atelier DiHAL sur le thème « logement des jeunes : de la multiplicité des dispositifs à la mutualisation de l'offre »

jeudi 20 janvier à Paris

Colloque européen « Loger l'Europe : le logement social dans tous ces états » à Sciences Po.

mercredi 26 janvier à Paris

12^{ème} journée d'échanges avec les correspondants départementaux du CNPHL

lundi 31 janvier 2011 à Paris

Comité de la « Refondation »

jeudi 3 février à Paris

3^{ème} atelier de la DiHAL sur le thème « habitat indigne et santé mentale »

mercredi 16 février à Paris

Rencontre du collectif des associations unies avec les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Benoist Apparu : point d'étape « Refondation »

mercredi 23 février à Paris

Réunion plénière d'installation du groupe de travail interministériel santé - précarité

jeudi 3 mars à Paris

4^{ème} atelier de la DiHAL sur le thème « Les sans-abri dans la société : parcours individuels et représentations dans l'imaginaire collectif »

Edito

En juillet dernier, le poste de délégué général pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées a été transformé en poste de délégué interministériel, transformation qui s'est accompagnée de la création d'une délégation, intégrée au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Ce changement a scellé le rapprochement des équipes du Chantier national prioritaire 2008-2012, du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne et du secrétariat général du Cidol, ce qui nous donne de nouveaux leviers pour agir sur l'ensemble de la chaîne qui va de la rue au logement. Ce changement marque aussi la volonté réaffirmée du gouvernement de renforcer le caractère interministériel de cette politique. L'interministérialité est une des clefs de la réussite de la stratégie nationale présentée en novembre 2009 par Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au logement. Cette interministérialité, je la pratique depuis maintenant près de trois ans dans le cadre du Chantier national prioritaire, principalement avec les directions des ministères en charge de la cohésion sociale et du logement, mais aussi en charge de la justice, de la santé et de l'intérieur. L'objectif est de mobiliser chacune d'entre elles sur les priorités définies par le gouvernement, de mieux les faire travailler ensemble, en décloisonnant leur action sur des sujets par nature transversaux, comme par exemple la prise en charge des personnes à la rue souffrant de pathologies ou l'accès au logement des personnes sortant de prisons. Ce travail n'est pas simple car il suppose que chacun sorte d'un mode de gestion courante pour rentrer dans un mode projet. Il nécessite de notre part un grand respect du travail et du périmètre d'action de chacun, ainsi qu'une créativité et une force de proposition pour susciter de nouvelles synergies en vue d'une meilleure qualité du service rendu aux usagers. La création de la DiHAL a conforté la légitimité du rôle, parfois ingrat, de coordinateur et d'aiguillon. La mission que m'ont confiée les ministres en charge du logement et de la santé sur les questions de santé et de précarité, et dont j'ai engagé récemment les travaux en lançant un groupe de travail interministériel, sera un nouveau test. De notre capacité à approfondir la coordination dépendra la qualité des propositions qui en découleront.

Alain Régnier

préfet, délégué interministériel
pour l'hébergement et l'accès au logement
des personnes sans-abri ou mal logées



Présent
pour
l'avenir

Santé et prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la DiHAL en mission

Le chantier national prioritaire 2008-2012 et la stratégie nationale lancée en novembre 2009 par Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au logement, comportent un important volet relatif à la santé. Il s'agit notamment de garantir l'accès aux soins des personnes les plus précaires et d'intégrer les soins dans un parcours personnalisé d'insertion par le logement. Après la création de la délégation à l'hébergement et à l'accès au logement qui marque la volonté du gouvernement de renforcer le caractère interministériel de ce secteur, les ministres en charge du logement et de la santé ont adressé en octobre 2009 au préfet Régnier une lettre de mission lui précisant les axes d'actions prioritaires dans ce domaine. Outre le pilotage du programme « Un chez-soi d'abord », le délégué interministériel a été chargé d'assurer la coordination des actions

« Un Chez-soi d'abord » : le programme démarre à Toulouse, Marseille et Lille

En janvier 2010, lors de la remise du rapport sur la santé des personnes à la rue des docteurs Vincent Girard, Pascale Estécahandy et Pierre Chauvin, les ministres en charge du logement et de la santé décidaient d'expérimenter en France un programme de type « housing first » pour les personnes sans-abri atteintes de troubles psychiques sévères. L'année qui vient de s'écouler a vu la constitution du comité de pilotage national de ce programme animé par la DiHAL, puis l'élaboration du cahier des charges de l'expérimentation, sous l'égide de la direction générale de la santé. A l'été 2010, le préfet Régnier a installé les comités de pilotage sur les sites de Marseille, Lille et Toulouse, ce qui a marqué le lancement de l'appel à projet auprès des opérateurs locaux susceptibles de mettre en œuvre le programme. Le second semestre 2010 a permis l'élaboration des réponses sur le terrain, en coordination avec les directions départementales de la cohésion sociale et les agences régionales de santé. Après examen

Santé mentale et habitat indigne

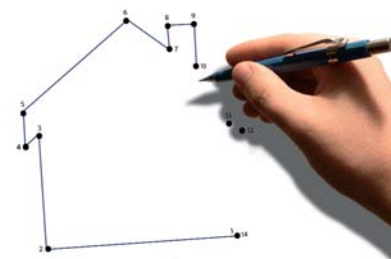
La lutte contre l'habitat indigne est un autre domaine dans lequel des interventions coordonnées entre les secteurs du logement et du social, et celui de la santé doivent être mises en œuvre. Certaines formes d'habitat indigne sont notamment le symptôme de troubles psychiques qui appellent des réponses d'ordre médical et sanitaire. Le 3ème atelier de la DiHAL était consacré à cette thématique. Le Docteur Jean-Claude Montfort, psycho-gériatre à l'hôpital Sainte-Anne, a ainsi détaillé les enseignements d'une étude sur le syndrome de Diogène, tandis que Marie-Claude Assouline, conseillère technique à l'hôpital Sainte-Anne, a présenté le travail social et médico-social de son établissement. Florence Lys, chargée de mission à la Direction générale de l'organisation des soins, a précisé la manière dont les schémas d'organisation des soins pouvaient répondre à la lutte contre l'habitat indigne (notamment à travers les correspondants psychiatrie des Agences régionales de santé). Isabelle Gamot, chef de service « promotion de la santé » à la Ville de Grenoble, a enfin présenté l'approche pluridisciplinaire mise en place à Grenoble à travers notamment une Charte de santé mentale.

relevant des ministères de la santé et du logement. Un groupe de suivi interministériel rassemblant la direction générale de la santé, la direction générale de la cohésion sociale, la direction générale de l'organisation des soins, la direction de la sécurité sociale, et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, mais aussi des réseaux nationaux (associations, bailleurs sociaux, bailleurs privés), et des opérateurs de terrain a été installé le mercredi 23 février. L'objectif est de déboucher d'ici l'été sur une évaluation des dispositifs mis en place depuis les derniers comités interministériels de lutte contre l'exclusion (tels que les permanences d'accès aux soins, les équipes mobiles psychiatrie, les lits halte soins santé...), et de formuler des propositions. Un forum d'échanges participatif sera ouvert pour enrichir le débat et la réflexion.

des candidatures par le comité de pilotage national, les opérateurs ont été désignés et l'expérimentation va pouvoir démarrer, avec le recrutement des équipes pluri-disciplinaires. Les premiers accès au logement sont attendus d'ici l'été. Comme prévu lors de l'annonce de l'expérimentation, le programme sur Paris va être lancé avec une année de décalage, l'installation du comité de pilotage étant fixée le 22 mars prochain.

Les opérateurs sélectionnés :

- à Marseille : l'association Habitat Alternatif Social et l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille
- à Toulouse : l'association Clémence Is-saure, le Centre hospitalier Gérard Marchant, le Pact de Haute-Garonne
- à Lille : l'Abelj, l'établissement public de santé mentale Lille-Métropole



3 questions au docteur Alain Mercuel, psychiatre, chef du service d'appui "Santé mentale et exclusion sociale" à l'hôpital Sainte-Anne à Paris

Vous avez été un des précurseurs des soins psychiatriques apportés aux personnes à la rue, en créant les premières équipes mobiles psychiatrie-précarité. Quelles sont votre appréciation de la situation aujourd'hui et votre analyse de la réponse apportée ?

Dès le milieu des années 90, quelques équipes se sont mises en place, issues de secteurs de psychiatrie un peu plus sensibilisés à ce public. Puis les mouvements associatifs et humanitaires, se mobilisant eux aussi pour "aller vers", ont poussé les pouvoirs publics à appuyer de telles pratiques. Ainsi dès le début des années 2000 des EMPP (équipes mobiles psychiatrie-précarité) ont fleuri. Elles ont été confortées par la circulaire du 23 novembre 2005 qui définit bien leurs missions. Le bilan, une décennie plus tard, est que ce travail est celui du tonneau des Danaïdes, alimenté par les flux non plus départementaux, régionaux ou nationaux, mais européens et mondiaux. En témoignent, tout récemment, les mouvements de population suite aux libérations de peuples en Afrique du Nord, entraînant avec eux leur part de malades et de souffrants. Une centaine d'EMPP œuvrent maintenant pour répondre aux besoins sur tout le territoire national avec 3,6 ETP professionnels en moyenne par équipe, effectifs manifestement insuffisants pour des bassins de vie de plusieurs centaines de milliers de personnes.

Quelles sont pour vous les principales voies d'amélioration dans la prise en charge ?

Il faut concentrer principalement nos efforts pour sortir de trois pièges dans lesquels nous sommes entraînés : 1 - la confusion des rôles et des fonctions : l'assistant social qui soigne, l'infirmier qui initie une procédure de protection des personnes, le médecin qui héberge...ou encore une EMPP qui fait fonction de PASS ou inversement. 2 - l'appropriation du public avec la disqualification des acteurs précédents. 3 - le manque de coordination entre les actions à mener pour une trajectoire de sortie de rue, que celle-ci passe par un accès aux soins psys et/ou somatiques, par un accès aux droits ou simplement à un hébergement semi-durable.

Quel regard portez-vous sur le programme « Un chez-soi d'abord » ?

Toute expérimentation doit être menée à condition qu'elle respecte l'éthique et les droits des personnes inhérents à la recherche. De fait le projet « Un chez soi

suite page 3

suite de la page 2

d'abord » est à expérimenter, non pas en copié-collé des expériences nord-américaines ou nord-européennes mais dans une adaptation au terrain respectant les acteurs qui ont eu tant de mal à travailler en réseau décloisonné. L'important, tout comme pour le soin, n'est pas l'accès à un toit, mais le maintien sous ce toit Ainsi de nouvelles formes d'accompagnement doivent être inventées avec peut-être aussi de nouveaux métiers d'aide à la personne.

Brèves

Nominations : Un nouveau président pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale ...



En date du 15 octobre 2010, M. Jérôme VIGNON a été nommé président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Haut fonctionnaire, spécialiste des questions sociales, M. Vignon a effectué une grande partie de sa carrière au sein des institutions européennes. Il préside par ailleurs les Semaines sociales de France.

... ainsi que pour le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Par arrêté du Premier ministre en date du 28 juillet 2010 Monsieur Etienne PINTE est nommé président du CNLE, pour un mandat de trois ans. Il est député des Yvelines depuis 1978 et a été l'auteur de nombreux rapports, dont notamment un rapport sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement, remis à François Fillon en septembre 2008 et qui a conduit à la mise en place du Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

Service Civique et lutte contre l'exclusion

Le point sur le programme « 2000 jeunes volontaires en service civique »

Parmi les mesures annoncées par le Secrétaire d'Etat en charge du logement, le 9 novembre 2009, figurait la mobilisation de 2000 jeunes volontaires en service civique pour des missions de « premier accueil et l'urgence ». Les conditions de la mise en œuvre de ce programme, en particulier celles portant sur la formation des jeunes, la nature des tâches confiées, l'encadrement et le tutorat ont été définis dans le cadre d'un travail de concertation avec le secteur associatif, confié à Christophe Louis, responsable de l'association « les Enfants du Canal », travail qui a donné lieu à un rapport remis au gouvernement. Après l'installation officielle de l'Agence du service civique, courant mai 2010, un appel à candidatures a pu être lancé auprès des réseaux associatifs, ainsi qu'auprès des services déconcentrés de l'Etat au cours du mois de juillet 2010. A la fin de l'année 2010, les réponses reçues font état d'un potentiel de 400 jeunes qui pourraient être accueillis dans les structures d'hébergement et de veille sociale dont 2/3 avant la fin de l'année 2010 et 1/3 au 1er trimestre 2011. Un appel d'offres a été lancé par



l'Agence afin de choisir le prestataire en charge de mettre en place les actions de formation des jeunes. C'est la Fnars qui a été retenue comme opérateur à l'issue de cette consultation. Les sessions de formation, d'une durée d'une semaine, sont organisées depuis janvier en région en fonction de la localisation des offres d'accueil reçues. A ce jour, on peut citer l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes et PACA. Le 27 janvier dernier a eu lieu dans les locaux de la DiHAL, une rencontre entre Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au Logement, Jeanette Bougrab, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative et Martin Hirsch président de l'Agence du service civique, et un groupe de jeunes volontaires en formation.

« Loger l'Europe »

Le colloque « Loger l'Europe – le logement social dans tous ses états » s'est tenu le 20 janvier dernier à Sciences Po. Paris

Conçue à l'initiative de la DiHAL, cette journée a rassemblé 280 personnes : étudiants, chercheurs, professionnels, responsables associatifs. Ouverte par Benoist Apparu, secrétaire d'Etat en charge du Logement, elle a permis de présenter un panorama de la question du logement social dans les états membres, de ses évolutions historiques, les différentes conceptions qui la sous-tendent. Plus largement, c'est aussi la question du logement des populations modestes ou pauvres qui a été posée. Tantôt techniques, tantôt politiques, les interventions ont permis de dresser un panorama des réponses que les états y apportent, dans une Europe confrontée à une crise économique et sociale qui fragilise une part importante de sa population. Une publication à paraître au printemps à la Documentation Française poursuivra la réflexion et le débat. Les actes du colloque seront par ailleurs prochainement disponibles.

Circulaires parues

SIAO / Asile - La circulaire conjointe du délégué Interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, du secrétaire général à l'immigration et du directeur général de la cohésion sociale relative à la coopération entre les « services intégrés de l'accueil et de l'orientation » (SIAO) et les plates-formes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile a été signée le 31 mars 2011 et diffusée aux services et aux associations. Cette circulaire décrit les missions des deux services ainsi que les modalités de collaboration qui doivent s'instaurer afin que les usagers y trouvent le bon interlocuteur et une réponse adaptée à leur problème.

« Article 101 » - L'article 101 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a institué, à titre expérimental, un dispositif permettant d'utiliser et de préserver des locaux vacants en y installant des résidents temporaires. Une circulaire du 26 novembre 2010 vient de préciser les premières orientations d'application de cette mesure : cadre juridique, champ d'application, conditions et modalités de l'agrément par l'Etat des opérations.

Les ateliers de la DiHAL

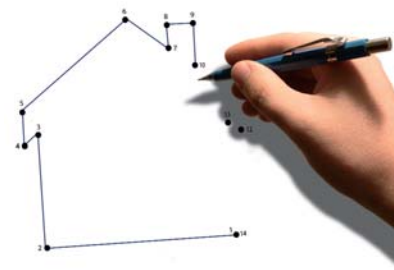
La DiHAL a lancé fin 2010 un nouvel espace d'échanges et de propositions : les « ateliers », organisés chaque 1^{er} jeudi du mois.

Focus sur le 1^{er} atelier - Le premier atelier s'est tenu le 2 décembre dernier et avait pour thème « Les publics spécifiques à la rue ». Présidés par Alain Régnier, Délégué Interministériel et par Édouard Gardella, sociologue et enseignant en sciences sociales, les débats ont tenté de répondre à l'apparente contradiction entre l'ambition de faire des personnes à la rue des sujets égaux en droit - c'est ce que sous-tend la création d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement - et le souhait de répondre toujours mieux à l'extrême diversité des situations individuelles. Jérôme Vignon, nouveau président de l'ONPES, a apporté un premier éclairage en posant la question de l'accès aux droits. La reconnaissance des droits fondamentaux (comme le droit au logement conforté par la loi sur le DALO) repose sur la conviction que nous partageons tous une parcelle d'humanité, et c'est celle-ci qui doit être reconnue dans la relation entre ceux qui sont chargés d'appliquer ces droits et ceux qui en bénéficient. La mise en œuvre des droits fondamentaux doit prendre en compte la diversité des situations, ou plutôt la diversité des besoins comme l'a précisé Marc Prévôt, président de l'association Emmaüs, mais la réponse n'est pas pour autant dans une segmentation ou une spécialisation à l'infini des réponses. En matière d'hébergement il faut distinguer deux phases, la mise à l'abri sans condition d'abord, puis la phase d'évaluation de la situation qui doit permettre de rechercher la solution la plus adaptée. C'est là que s'appréhendent les besoins particuliers de chaque personne. Béatrice Locatelli a fait part de son expérience en tant que responsable à l'association « Les petits frères des pauvres » qui intervient auprès de personnes vieillissantes. L'association répond aux besoins de ce public en construisant des parcours vers le logement en plusieurs étapes, en recourant au passage à l'hôtel. Celui-ci permet de préparer progressivement la personne à intégrer un logement autonome. David Louvet, Chef de service du centre d'hébergement « La place » à Grenoble, a décrit l'action de son as-

sociation qui accueille des personnes sans-abri accompagnés d'animaux. Il s'agit d'un lieu « à bas seuil d'exigence » pour des personnes ayant vécu un long passé de ruptures et de violences, permettant d'offrir un premier lieu d'ancrage. Frédéric Gal, directeur du « Refuge », fait part de son expérience d'un lieu d'accueil pour jeunes homosexuels en rupture familiale. Sa structure propose 16 places en appartement relais, mettant ainsi la priorité sur le logement. Les débats ont porté ensuite sur la nature des réponses à apporter au regard de la diversité des besoins notamment sur l'alternative hébergement/logement, aussi que sur les situations « intermédiaires » entre le logement et l'hébergement. Ils ont mis en avant l'importance du travail social dans un « accompagnement vers » qui n'est pas toujours linéaire. Ce débat touche aussi les bailleurs HLM qui accueillent un bon nombre de personnes en difficulté. Ont été évoqués également les questions d'évolution de la situation des personnes dans un contexte social mouvant, et celles de la durée de la prise en charge. L'atelier s'achève sur des échanges autour de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement, et notamment de la mise en place des SIAO qui devraient jouer un rôle majeur dans la réponse aux questions abordées dans l'atelier.

Thématiques tournantes - Le 6 janvier s'est tenu l'atelier consacré au logement des jeunes et celui du 3 février a traité des liens entre logement et santé mentale. A noter que la séance du 3 mars prochain sera l'occasion de présenter l'expérience « état des lieux » qui s'est déroulée au dernier trimestre de l'année 2010 dans 5 villes de France, conduite par Sergio Stern, photographe et vidéaste, lui-même ayant fait l'expérience de la vie à la rue, qui était le co-réalisateur de l'exposition « 2Hors-2dans » présentée dans le hall de la délégation en juin dernier. Ce travail sera l'occasion d'un échange sur les représentations sociales des personnes sans-abri et leur participation à la vie des établissements qui les accueillent.

Chaque atelier donne lieu à la rédaction d'une courte note de synthèse qui est disponible sur simple demande à : contact.dihal@developpement-durable.gouv.fr



Brèves (suite)

Le programme de formation de la lutte contre l'habitat indigne se poursuit dans les territoires ultramarins

La deuxième session de formation à l'habitat indigne, prévue dans chaque DOM, dans le rapport Letchimy, s'est tenue à La Réunion du 27 septembre au 1 octobre. La première journée a été consacrée à un séminaire de sensibilisation des élus à la lutte contre l'habitat indigne, à son repérage, à ses partenaires, et à ses outils. Les jours suivants ont permis une formation technique plus poussée des acteurs, sur les outils coercitifs, en s'appuyant sur une visite de terrain, permettant une mise en situation réelle. Les dates de formations en Guyane, à la Guadeloupe ainsi que celle de la formation de formateurs sont fixées :

- Guyane 7 au 11 février 2011
- Guadeloupe 4 au 8 avril 2011

La date de la formation à Paris, n'est pas encore fixée.

Conférence de consensus européenne sur les sans-abris

La conférence de consensus européenne sur les sans-abri a eu lieu le 9 et 10 décembre 2010 à Bruxelles. Processus novateur qui visait à établir des positions communes sur des questions fondamentales relatives au sans-abrisme, afin de fournir une base pour réaliser des progrès politiques dans ce domaine, la conférence a clôturé l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. A l'issue de la conférence, le jury de la conférence présidé Frank Vandembroucke, ancien ministre belge des affaires sociales, a formulé une série de recommandations qui ont été dévoilées le 8 février 2011. La prochaine lettre d'information de la DiHAL y reviendra largement.

Plus d'informations sur :

<http://feantsa.horus.be/code/FR/pg.asp?Page=1309>

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=960&langId=en&videoId=2516&vI=en>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier Ministre

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

La lettre d'information de la DiHAL est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - MEDDTL - DiHAL / 78 rue Lecourbe / 75015 Paris

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué interministériel

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Denise Aubry, Hugues Cahen, Catherine Ganey, Marie-Françoise Lavieville, Guillaume Nungesser, Hélène Schützenberger

ISSN en cours

La lettre d'information de la DiHAL - n° 1 - 1^{er} mars 2011
DiHAL - Cellule communication - droits réservés